

« Des clefs pour l'éducation au développement durable » - Règlement

Contexte

- L'appel à projets « Des clefs pour l'éducation au développement durable » vise à identifier, valoriser et partager les projets des écoles, des collèges et des lycées généraux, technologiques et professionnels particulièrement engagés dans le développement durable.
- Pour cette première édition, cet appel à projets prend un sens particulier, du fait de l'engagement du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'accueil par la France de la conférence des Nations Unies sur le changement climatique (dite « Paris Climat 2015 »).
- En cela, les « Clefs pour l'éducation au développement durable » permettent de marquer l'engagement de l'Ecole dans le développement durable, la transition énergétique et écologique et la lutte contre le changement climatique.

Modalités

- Les « clefs pour l'éducation au développement durable » permettent de faire connaître, de partager et de valoriser les projets de développement durable, et notamment, mais non exclusivement, des écoles et des établissements en « démarche globale de développement durable » (E3D), particulièrement engagées dans des approches transversales qui conjuguent les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire, et son ouverture sur le territoire et les acteurs.

Pour l'année scolaire 2015, les démarches portant sur la transition énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la lutte contre le changement climatique seront privilégiés.

- Les projets doivent impliquer des partenaires de l'école ou de l'établissement, en particulier territoriaux.

Objectifs

- Ils permettent aux élèves de s'approprier les enjeux du développement durable, de la transition énergétique, du changement climatique et des réponses qui peuvent être apportées à ces enjeux, tout en acquérant les compétences et les connaissances aussi bien transversales que spécialisées qui s'y rattachent, et en se formant à leur rôle de futurs citoyens lucides, informés et responsables.
- Ces projets seront autant de supports pour les apprentissages tant scientifiques que civiques et sensibles et peuvent s'intégrer à des projets éducatifs territoriaux en cours, voire à des projets de développement durable territoriaux.

Public concerné

- Les « Clefs pour l'éducation au développement durable » concernent les écoles, collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels et doivent être représentatifs de la mobilisation des élèves, des enseignants et des personnels de l'école ou de l'établissement. Ils doivent impliquer des partenaires extérieurs. Les projets inter-établissements sont pleinement recevables.

Thématiques traitées

- Les écoles et les établissements scolaires sont libres du choix de la thématique qu'ils décident d'adopter, tant que celle-ci est en lien avec les nombreux enjeux et approches possibles liant le développement durable à la transition énergétique et au changement climatique.

Une mention spéciale : « Produire et nourrir autrement »

Cette mention spéciale permet de prendre en compte les projets des écoles et des établissements scolaires développés en lien avec le thème de l'exposition universelle de Milan, qui portera sur « Nourrir la Planète, Energie pour la vie ».

- Une catégorie spéciale de cet appel à projet portera sur « Produire et Nourrir Autrement », s'adressant aux lycées mettant en œuvre des projets en lien avec cette problématique et formant, notamment, aux métiers en lien avec l'alimentation.

Nature des productions attendues

- Les productions à retourner au jury académique, puis national, peuvent prendre des formes très diverses : compte-rendu d'expérimentations scientifiques, reportage vidéo ou audio, diaporama, analyse de presse sur ce sujet, traitement par les médias, maquette, lettre ouverte ou déclaration d'intention, objet, actions mises en œuvre sur le territoire, et autres.
- Une note écrite présentant les propositions ou demandes que les élèves souhaitent faire remonter aux décideurs sera jointe à la production ; elle comportera une page maximum et sera rédigée en s'appuyant sur les travaux menés par les élèves dans le cadre de leur projet et les conclusions auxquelles ils sont parvenus.
- Le dossier pourra être accompagné d'une demande de labellisation « E3D » ou d'un changement dans le niveau de labellisation.

Calendrier

- lancement en février 2015 ;
- remontée des dossiers aux académies : 29 mai 2015 au plus tard ;
- remontée des 6 dossiers académiques (2 pour l'Ecole primaire, 2 pour le collège, 2 pour le lycée général, technologique et professionnel) au niveau national entre le 1 et le 10 juin 2015 ;
- tenue du jury national et annonce des écoles et établissements retenus : 21 juin 2015.